

ABONNEMENT.

Saumur... 30 fr.
Poste: 35 fr.
On s'abonne: A SAUMUR, Au bureau du Journal...

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne: A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 8 MAI 1886

LA PATERNELLE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE... DE MM. LES ASSASSINS.

M. Grévy, qui a la manie fâcheuse, pour avoir l'air d'être utile à quelque chose, de grâcier les plus affreux criminels...

Avant cette époque, le gouverneur pouvait faire exécuter les sentences du conseil, et les forçats en avaient peur.

À la date du 47 mars, il y avait à l'île Nou seize condamnés à mort pour voies de fait envers les surveillants, assassinat, meurtre, incendie, etc.

On écrit au National, à ce propos:

« Leur confiance envers le Président de la République est si grande, et malheureusement si justifiée, que le Paternel, comme les assassins de la 5^e catégorie de l'île Nou le désignent, est considéré par eux comme pratiquant à leur égard une insigne sollicitude. Comment s'en étonner quand, sur 84 forçats condamnés de 1884 à 1885, M. Grévy n'a laissé s'accomplir que trois exécutions, soit une exécution sur 27 condamnations, alors qu'en France, où les honnêtes gens sont bien moins menacés qu'ici, on exécute un condamné à mort sur huit ou neuf? »

« À peu près sûrs de ne pas être exécutés, les forçats montrent une audace féroce et ne se gênent guère pour assassiner leurs gardiens, dont ils jouent parfois la vie en cinq points d'écartés. »

« Ils refusent de travailler quand le travail leur déplaît. Beaucoup refusent les concessions de terrain qu'on veut leur accorder. Étant nourris, ayant une chopine

de vin, l'habillement, le hamac, à l'abri de la pluie, des salaires quotidiens et l'avantage de circuler, le forçat ne voit pas la nécessité d'abandonner la vache laitière de la transportation. C'est un parasite implacable contre lequel on ne peut rien avec les moyens répressifs actuels. »

« Et dire qu'on n'ose pas imposer à ces forçats le régime qu'on impose aux militaires rebelles! »

« Il paraît que ce qui est bon pour les soldats serait trop dur pour les forçats! »

« Allons! nous ne sommes pas près d'en finir avec l'armée du crime, puisque le gouvernement a plus d'égards pour elle que pour l'armée nationale. »

Un désordre complet règne à la Nouvelle-Calédonie; les malfaiteurs s'y conduisent comme en pays conquis; comment gouverneurs et fonctionnaires pourraient-ils mettre un terme à une telle situation, puisqu'elle est créée par la haute influence de M. le Président de la Paternelle, compagnie d'assurances sur la vie... de MM. les assassins?

LA GUERRE IMMINENTE

MENACES DE LA TURQUIE

Athènes, 6 mai. — Une dépêche du général Lapoundzaki, commandant en chef des troupes de Thessalie, annonce que les Turcs font une grande concentration de troupes sur la ligne frontière et que l'invasion du territoire grec par les Turcs est considérée comme imminente.

Le général a donné des ordres aux troupes cantonnées à Volo et à Velesino de se porter à marche forcée sur Larisse, et le Journal officiel doit publier ce soir un décret ordonnant aux troupes tenant garnison à Athènes de partir pour la Thessalie par les voies rapides.

D'autre part, un navire de guerre turc est arrivé à Phalère. Le bruit court que le ministre turc s'embarquera après avoir remis un ultimatum à la Grèce.

LES GRECS VEULENT LA GUERRE

Athènes, 7 mai. — La population a accueilli avec une grande joie la nouvelle que la guerre paraît inévitable.

Une grande émotion règne à Athènes. De nombreux groupes stationnent sur divers points de la ville.

On croit que, si les Turcs commencent les hostilités, la flotte internationale laissera à la marine grecque sa liberté d'action.

CONCENTRATION DES TROUPES

Athènes, 7 mai. — Des ordres pressants ont été donnés pour diriger sur les frontières toutes les troupes disponibles.

La garnison d'Athènes par pour Laurium où l'attendent des navires grecs, sur lesquels elle s'embarquera pour Volo.

D'autres navires à vapeur sont partis pour Calamata et Gythion, afin de prendre les régiments qui sont encore dans le Péloponèse.

Les chemins de fer sont réquisitionnés pour le service de l'armée.

La Grèce n'attaquera pas, mais elle prendra des mesures défensives.

Le nouveau ministre de la guerre sera nommé demain.

Les dernières nouvelles des frontières disent que les avant-postes grecs et turcs sont fort rapprochés et que le moindre incident peut amener la guerre.

ÉVÉNEMENTS D'ORIENT.

Athènes, 7 mai. — Les représentants des cinq puissances ont remis à M. Delyannis une note dans laquelle, après avoir pris acte des déclarations de la Grèce de ne pas vouloir troubler la paix, ils demandent néanmoins certains éclaircissements.

Ils réclamaient une réponse dans la journée même.

Le conseil des ministres s'est immédiatement réuni, et, à la suite de cette délibération, M. Delyannis a répondu aux représentants des puissances qu'il regrettait que les explications données dans la note du 29

avril aient été considérées comme insuffisantes. Il se borne à en référer à cette note.

À la suite de cette réponse les négociations ont été rompues et les représentants des cinq puissances ont commencé leurs préparatifs de départ.

LE DÉPART DES AMBASSADEURS

On télégraphie d'Athènes au Temps:

« Sir Horace Rumbold s'embarque pour Malte; M. de Trottenberg, pour Corinthe; M. de Brincken, pour Constantinople; M. Curtopassi, pour l'Italie. Il y avait foule au départ, à neuf heures. Aucun incident ne s'est produit. »

« Au Phalère, il reste seulement le Neptune, navire anglais, et le Chania, aviso turc, sur lequel Feridoun-Bey ne s'est pas encore embarqué. Le Plastoun, russe, est venu mouiller au Pirée; la Kërka, canonnière autrichienne, est partie pour Candie. »

« Les autres navires de guerre présents au Pirée sont également partis pour des destinations inconnues. L'escadre grecque est toujours à Salamine, prête au branlebas de combat. »

« Les secrétaires de légation ne sont pas partis. Je crois certain que l'amiral russe Kasnokof a reçu l'ordre de ne pas prendre part au blocus. »

« On raconte que, hier, à la dernière réunion des ministres, le chargé d'affaires russes prit congé, disant avec un peu d'ironie: « Bon voyage, messieurs les voyageurs! » »

Un article de la Gazette de Cologne tient à bien démontrer que la conduite de l'Allemagne, de l'Angleterre et de l'Italie a surtout pour but de diminuer le rôle de la France et à lui infliger un échec moral vis-à-vis de l'Europe.

Cet article dit qu'il faut à tout prix éviter toute connexité entre la réponse et l'ultimatum et la lettre de M. Delyannis à M. de Mouy.

Dans les cercles diplomatiques et officiels en Angleterre, on blâme hautement la

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES ENFANTS TROUVÉS DE PARIS

Par Ch. DESLYS

PROLOGUE

DOUBLE CRIME

Le cocher descendit de son siège et vint ouvrir la portière.

Une femme descendit péniblement de la voiture. — Nous y sommes, la petite mère, lui dit-il. Si c'est le Tour que vous cherchez, c'est là-bas à la maternité... mais sans perdre de temps, minuit va sonner.

Ces derniers mots galvanisèrent l'inconnue qui se soutenait à peine. En chancelant, en gémissant, d'une main elle s'appuyait à la muraille, de l'autre elle pressait contre sa poitrine un enfant emmaillotté.

— Un enfant! c'était le dernier espoir. Eulalie Bourrette se dirigea vivement à la rencontre de la mère.

Déjà les forces de celle-ci trahissaient sa ve-

lonté. Elle s'affaissa, jetant ce cri dans un sanglot:

— Ah! ma fille, ma fille! Dieu me punit. Jamais une mère n'est excusable d'abandonner sa fille!

Eulalie Bourrette avait entendu. Elle murmura: — C'est une fille! voilà notre affaire!

Un bond la rapprocha de l'inconnue qui arrivait dans le cercle lumineux du fatot municipal. C'était une femme du peuple, jeune encore et d'une physionomie honnête, intéressante. L'altération de ses traits, exprimant le désespoir, attestait en outre, pour le regard expérimenté de la sage-femme, une récente délivrance.

— De mieux en mieux! pensa-t-elle.

Et, s'emparant de l'enfant que retenaient en vain les mains défaillantes de la mère:

— Donnez, donnez-le moi, pauvre femme! lui dit-elle avec une fausse compassion, je le déposerai dans le Tour en même temps que celui que j'y porte moi-même.

— Oui!... oui!... balbutia la malheureuse, en tombant agenouillée sur le trottoir et les mains étendues comme pour bénir le cher trésor dont on la séparait. Adieu!... Merci!... Je ne pourrais pas!... Je me meurs!...

Eulalie Bourrette se précipita vers la lanterne. Il était temps, minuit sonnait.

Dès le premier coup, le signal d'appel avait retenti. Le berceau tournant se montrait pour la

dernière fois. Devant cette ouverture, la sage-femme retrouva le salimbanque et la concierge se hâtant d'y introduire, l'un son fils, tant bien que mal enveloppé dans un chiffon qui se déroulait sous ses mains tremblantes, l'autre, le fils à peu près nu de sa localité anonyme. A côté de ces deux autres garçons, que rien ne distinguait d'une façon certaine, l'héritier légitime du duc de Montmayor disparut de même, sous un lange dont la marque avait été coupée par les ciseaux de la prudente complice de don Ramon d'Avila.

Au bruit sec du Tour qui se refermait pour ne plus se rouvrir, répondit un cri déchirant. C'était l'inconnue qui l'avait jeté. Elle s'affaissa, elle tomba comme frappée de mort.

Tandis que le cocher qui l'avait amenée la relevait, sans doute afin de la reconduire vers sa voiture, Eulalie Bourrette s'enfuyait, grâce aux ténèbres, avec la petite fille qu'elle venait ainsi de voler à sa mère.

Elle retrouva dans le brouillard la petite porte du jardin, la traversa rapidement, rentra de même au rez-de-chaussée de la maison.

On se rappelle avec quelle impatience elle y était attendue.

Ces quelques mots s'échangèrent à la hâte entre les deux complices:

— Est-ce fait?

— Oui.

— Remontez vite!

Elle ne se le fit pas répéter deux fois. On entendait un bruit de pas s'approchant de l'autre côté.

C'était Antonio qui ramenait un médecin.

Il n'eut qu'à constater le décès du duc.

Au premier étage, cependant, la duchesse se réveillait de son long évanouissement. Sous l'influence d'une fièvre ardente, elle appelait son mari, son enfant.

— Que se passe-t-il là-haut? questionna le docteur.

Ramon d'Avila eut l'audace de répondre:

— Au moment même où le duc de Montmayor, dont je suis le plus proche parent, tombait sous le poignard d'un assassin, M^{me} la duchesse était dans les douleurs de l'enfantement.

— A-t-elle eu connaissance de la mort de son mari?

— Non. Personne encore n'est entré chez elle.

— Il faut lui cacher aussi longtemps que possible. Qui donc est auprès d'elle et l'assisté?

— Une sage-femme.

Antonio se permit de diriger vers le docteur un regard suppliant.

— Vous désirez, traduisit celui-ci, que je fasse une visite à M^{me} la duchesse?

— Oui, fit le domestique.

— Et vous, monsieur? ajouta le médecin en

servilité de lord Rosebery aux ordres de M. de Bismarck.

On trouve que ses anciennes relations avec M. Herbert de Bismarck, fils du chancelier allemand, n'étaient pas une raison suffisante pour obéir passivement aux instructions de Berlin.

Chronique générale.

IMPÔT SUR LES RELIQUES

Le *Rappel*, organe de M. Lockroy, ministre du commerce, nous donne des nouvelles de l'odieuse impôt perçu sur les congrégations. En vertu de la loi de 1885, le revenu des congrégations doit être déterminé à raison de 5 0/0 de la valeur brute des biens meubles et immeubles possédés ou simplement occupés par les associations religieuses. L'application de cette loi inique soulève de nombreuses difficultés légales et plusieurs congrégations ont refusé de payer l'impôt; d'autres, plus timides, se sont laissés tondre et, dit le *Rappel*, « pour le mois de mars, cette première application de la loi a valu au Trésor un produit de 500,000 fr. »

L'application complète lui vaudra bien davantage, car la loi, en percevant des impôts sur des revenus qui n'existent pas, tend à la ruine totale des congrégations. Celles-ci, ne pouvant pas payer les impôts, seront expropriées; c'est le socialisme légal, le socialisme Gaulier.

Pour arriver plus vite à son but, la République a eu recours à une invention diabolique. Le fisc s'est avisé de considérer les reliques des saints comme une valeur mobilière, non-seulement les reliquaires plus ou moins précieux, mais les reliques elles-mêmes. Les amis du peuple ont commencé leur œuvre de profanation par les reliques de saint Vincent-de-Paul, un véritable ami du peuple, celui-là!

« Le fisc, nous dit la *Justice*, a trouvé, chez les lazaristes de la rue de Sèvres, la châsse de saint Vincent-de-Paul, et il s'est demandé immédiatement quelle estimation on en pouvait donner. Il ne s'agissait plus seulement d'évaluer l'or de la châsse et de compter les pierreries. Le fisc s'est dit que les reliques avaient, sinon une valeur marchande, du moins une valeur conventionnelle qu'il n'était pas impossible d'analyser. Les âmes pieuses, qui vont vénérer processionnellement le tibia d'un bienheureux et qui se prosternent avec ivresse devant l'humérus d'un martyr, mettent ces débris à très haut prix.... »

Après des plaisanteries inconvenantes qu'on nous permettra de ne pas reproduire, la *Justice* ajoute :

« Le fisc, prenant pour base les prix qu'atteindraient les ossements de Vincent de Paul, si on les mettait en vente, prétend percevoir des droits considérables. Les lazaristes résistent, et c'est la justice qui sera appelée à trancher le débat. »

Allons, catholiques, ajoute l'*Espérance* du

Peuple, quand jeterons-nous à la porte ces gueux-là?

LES GRÈVES.

Decazeville. — On télégraphie de Decazeville que les négociations entreprises en vue de faire reprendre leurs travaux aux grévistes ont continué et qu'elles semblent cette fois devoir aboutir à un résultat.

Les dernières nouvelles et les incidents qui se sont produits dans les récentes réunions, écrit le *National*, faisaient espérer une prochaine solution. Les grévistes commencent à comprendre qu'en suivant les conseils funestes des excitateurs de tous genres, ils n'ont fait du tort qu'à eux-mêmes, et que la rétribution d'un travail honnête est encore préférable aux aumônes, d'ailleurs insuffisantes, qui leur sont faites par le produit des souscriptions.

Amérique. — On télégraphie de New-York, 6 mai :

« Les grèves en Amérique prennent d'énormes proportions.

« Le sentiment public se prononce énergiquement contre les excès des anarchistes; les journaux demandent pour eux un châtement exemplaire.

« A Chicago, les troubles continuent ainsi qu'à Milwaukee.

« On dit que l'individu qui a lancé une bombe sur les policiers est le chef anarchiste Michel Schwab, également allemand. »

UN SOUS-PRÉFET EXCUSÉ.

Dans le *Matin*, un chroniqueur républicain raconte un fait bien caractéristique, et que l'on mettrait peut-être en doute s'il nous était affirmé par une plume réactionnaire.

Certain sous-préfet avait l'habitude d'aller à la messe, et prenait ainsi une liberté que Béranger voulait maintenir, mais que nos gouvernants actuels se refusent d'admettre. On le dénonça au ministre de la justice; et celui-ci, justement ému d'un scandale aussi grand, demanda aussitôt des explications au sous-préfet suspect. Il écrivit donc que, « sans porter atteinte à sa liberté de conscience, il regrettait de voir prendre une attitude qui, dans les circonstances, pouvait être mal interprétée. »

« Ce n'est pas pour prier, se hâta de répondre le sous-préfet, c'est pour y rencontrer une femme que je vais à l'église »; et, au témoignage de M. Scholl, cette explication fut trouvée excellente en haut lieu. Le sous-préfet fut pleinement justifié de l'accusation qui avait failli compromettre sa carrière, et il rentra en grâce et en faveur auprès de ses chefs.

Nous ne doutons pas d'un avancement prochain pour ce Vergoin de sous-préfecture.

La ville d'Avranches a été, dans la nuit de dimanche à lundi, le théâtre d'une scène de sauvagerie des plus révoltantes.

Un propriétaire des environs, M. J..., connu pour ses opinions impérialistes, avait

fait atteler, vers une heure du matin, sa voiture, à l'hôtel de Bretagne. Il se disposait à rentrer chez lui, après avoir passé la soirée à Avranches, et avait donné l'ordre à son domestique de venir le prendre un peu plus loin, à la porte d'un ami qu'il reconduisait à pied. A peine M. J... avait-il fait quelques pas dans la rue qu'une bande d'une vingtaine de voyous se ruèrent sur lui sous prétexte qu'il avait crié, au café: « Vive l'empereur! » Un énorme pavé, lancé lâchement par derrière par un de ces misérables, a étendu par terre M. J..., après lui avoir presque brisé les reins. M. J..., rempli de vigueur, s'était à peine relevé de ce coup terrible qu'un second pavé l'atteignait à la tête et le renversait de nouveau tout ensanglanté.

A ses cris, son ami sortit à son tour de l'hôtel et distribua de nombreux coups de canne à ces coquins, qu'il mit en fuite. M. J... fut reconduit à l'hôtel. Les bandits revinrent à la charge. Malgré la résistance des domestiques, ils pénétrèrent dans la cour, brisèrent toutes les vitres en vociférant des menaces de mort et en hurlant le cri de: « Vive la République! »

Les gendarmes, appelés par les voisins indignés, se montrèrent enfin et firent, en tout, une seule arrestation. Les misérables s'étaient emparés du chapeau de l'ami de M. J... et l'avaient accroché à un bec de gaz en criant: « Ce n'est pas le chapeau, c'est lui qui devrait être pendu. Nous le retrouverons. Il n'en a pas pour un mois à vivre. »

On lit dans le *Figaro* de jeudi :

« Monsieur le Comte de Paris et Madame la Comtesse de Paris faisaient, hier, à trois heures, des achats dans les galeries du Palais-Royal, quand la foule des promeneurs les reconnut; on se groupa aussitôt autour d'eux, et on se découvrit respectueusement sur leur passage. »

La *Lanterne*, l'*Intransigeant* et la *Republique française* transformèrent cet incident en une manifestation hostile; ce qui est absolument contraire à la réalité, ainsi que l'atteste le *Matin*: « Nous devons le constater, aucun cri ni sifflet ne s'est élevé. »

Les *Nouvelles* disent à ce sujet :

« Monsieur le comte et Madame la comtesse de Paris visitaient hier, à trois heures, un magasin de la rue Vivienne. Ils furent reconnus et un groupe nombreux s'amassa près de la devanture du magasin. Le prince et la princesse traversèrent cette foule qui salua très-respectueusement et remontèrent dans leur voiture devant le n° 43 de la rue Vivienne.

« Nous précisons le lieu et l'heure pour répondre à certains récits mensongers de tous points qui ont été faits par quelques journaux républicains que cet incident cependant fort simple a mis en émoi. »

Le trousseau de S. A. R. la princesse Amélie d'Orléans a été commandé chez plusieurs fournisseurs.

Le couturier de S. M. la Comtesse de

Paris fait dix robes à la princesse, dont une de ville ravissante, destinée à l'entrée de la jeune fiancée à Lisbonne. Cette robe est bleue et blanche, couleurs nationales de Portugal.

Un autre couturier fait une robe de chambre en satin, à traîne de velours rubis, avec un cadrement de broderies d'argent. Une toilette de bal est en crêpe lisse blanc, avec feuillage de laurier d'argent; son bal en velours, pensée brodée or et style byzantin.

La robe de noce sera en faille (très) extrêmement simple, avec dentelles merveilleuses, — les seuls réseaux dignes de servir une robe de princesse.

Les grandes dames portugaises, dont leur souveraine, ont commandé à leurs robes décolletées et à traîne. Parmi les plus belles toilettes, citons celles de la duchesse de Palatiné, de la marquise Fayal, comtesse de Picalleo, comtesse Paz, comtesse Marianne do Paz, comtesse do Fogo do Sumiar.

Il n'y aura que la reine qui portera un manteau azur; toutes les autres robes ont un rien de ton, mais le grenat, le feu, le bleu et le rubis pâle, sont les teintes préférées avec broderies éclatantes.

NOUVELLES DE LISBONNE

Les travaux préparatoires des cérémonies et des cérémonies officielles du mariage royal sont poussés activement. On a bellifié les places publiques et les rues; on prépare les illuminations au gaz et à l'électricité, ainsi qu'une grande marche flambeaux.

Le feu d'artifice qui sera tiré sur le quai Sodrô à Alcantara, le 15 mai, sera assisté de milliers de personnes nationales, connu sous le nom de Fenêtres vertes (*Janellas verdes*).

Les hôtels commencent à se remplir; n'évalue pas à moins de cent mille le nombre des voyageurs qui viendront assister aux fêtes du mariage.

Le duc d'Aoste, frère de la reine de Portugal, est attendu incessamment à Lisbonne avec la division navale italienne.

L'itinéraire du train spécial qui amènera en Portugal M^{me} la princesse Amélie, famille, étant complètement arrêté, les spéculations se forment sur certaines personnes pour saluer la jeune princesse et les membres de sa famille. Ils seront reçus à Lisbonne par M. Ricardo Pinto de Costa, M. M. L. Vieira de Castro et Henri Barrantes.

Le comte de San-Miguel, ministre-potentialaire de Portugal à La Haye, a été nommé chambellan du prince de Portugal, vient d'arriver à Lisbonne. M^{me} de San-Miguel, dame d'honneur future duchesse de Bragança.

L'IMPÔT SUR LES BOISSONS

Le 26 mars dernier, les négociants en vins et spiritueux, délégués des Comités syndicaux de France, se sont réunis à l'hôtel Continental, à Paris, sous la

s'adressant cette fois à celui qui semblait être le maître.

Comment s'y refuser? Ramon d'Avila s'inclina, tout en ordonnant du reste au vieil Antonio de montrer le chemin.

Il monta le premier. Le docteur le suivait. Derrière eux, à distance, notre troisième personnage, ne se hasardait qu'avec un certain embarras, qui pouvait s'attribuer à la discrétion.

Sur le seuil de la chambre, il s'arrêta, se contentant d'avancer, entre les draperies, sa tête inquiète et curieuse.

D'un côté, remuant des langes, la sage-femme emmaillottait, ou plutôt démaillottait le nouveau-né. De l'autre, la pâle accouchée murmurait :

— Mon fils? mon fils?

C'était presque une question. Elle doutait encore, elle implorait une assurance.

Le médecin la calma du geste. Il l'examina, lui tâta le pouls.

— Rien d'inquiétant, dit-il. Le repos... le silence.

Et comme elle répétait encore le même mot, la même interrogation :

— Mais, ajouta-t-il en s'adressant à la sage-femme, mais vous ne lui avez donc pas encore présenté son enfant?

— Le voici, répondit-elle en l'apportant sur un coussin.

— C'est un garçon?... lui demanda le docteur, qui précisait ainsi l'ardent désir de la mère.

— Non, monsieur, déclara-t-elle, c'est une fille.

— Superbe fille, en effet, conclut-il.

Les paupières de Ramon d'Avila battirent d'une façon toute particulière. Il eut un soupir de soulagement, presque de joie.

La duchesse, au contraire, se laissait retomber avec cette exclamation de regret, de douleur :

— Une fille! Ah! ce n'était pas là ce que nous avions espéré!...

On redescendit.

La mort violente du duc exigeait un rapport spécial du médecin. Il s'enquit des circonstances de l'assassinat, des noms du décédé, des témoins. Il proposa même à don Ramon, car il avait là sa voiture, de le conduire au bureau de police pour la déclaration légale. On ajournerait ainsi jusqu'au lendemain la visite des magistrats, qui peut-être eût donné l'éveil à la duchesse.

Au retour, il était plus calme. Rien d'alarmant ne s'était produit en son absence. Antonio s'installait dans l'antichambre du premier étage. Ramon d'Avila, pour mieux braver le soupçon, déclara qu'il veillerait aussi, dans le cabinet du rez-de-chaussée, auprès du cadavre.

Mais c'était trop présumer de son audace. Vainement, il chercha le sommeil. Ses rêves ambitieux, une vague appréhension, quelques velléités de

remords le retinrent éveillé. Il eut recours à l'opium, et vers l'aube seulement il s'endormit dans un fauteuil, auprès du bureau, une main sur le cylindre qui renfermait le testament... son avenir... sa fortune...

Un rayon de soleil, arrivant par la porte-fenêtre, le réveilla de ce févreux assoupissement. Antonio était là, en prières.

Don Ramon l'interrogea :

— La duchesse?

— Elle ne se doute de rien encore, grâce à Dieu!... Elle dort...

— La sage-femme?

— Elle est sortie.

— Sortie!

— Rassurez-vous, fit le digne serviteur, se méprenant sur le sens de cette exclamation, la femme de chambre la remplace... Elle a pu se lever ce matin; elle est auprès de sa maîtresse.

— C'est bien! tu peux remonter... laisse-moi.

Au moment où disparaissait Antonio, de l'autre côté, par le jardin, rentrait Eulalie Beurette.

— D'où venez-vous? lui demanda son complice en fronçant le sourcil.

— De faire aussi ma déclaration, répondit-elle sans s'émouvoir. Ce n'est pas à la justice, vous comprenez... Mais l'écris que je viens de déposer en mains sûres lui parviendrait assurément dans certains cas.

— Lesquels?

— Si vous ne laissez pas vos promesses m'arriver malheur...

— Quel malheur?

Elle cligna de l'œil vers le cadavre, avec un effronté sourire :

— Oh! oh! je te connais, beau malheur! Nous sommes du pays où l'on aime le stylet... et du poison... J'ai voulu me venger tout accident. Vous savez, comme le

Capitaine.

Et se retournant sur la première marche de l'escalier, d'un ton plus significatif :

ajouta :

— A bon entendre, salut! Je prétends connaître la *Tour de Nesle!*

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saint-Jean

Spécialité de Savons de Marseille garantis pur huile d'olive — marbre bleu, de la maison Charles Roux (parqueté), 0 fr. 30 c. le 1/2 kil.; paré, 0 fr. 55 c. le kil. — Savon blanc, 0 fr. 35 c. le 1/2 kil.; paré, 0 fr. 65 c. le kil. — Savon blanc, qualité extra, 0 fr. 40 c. le 1/2 kil.; paré, 0 fr. 75 c. le kil.

dence de M. Gabriel, président du syndicat général. Cent vingt sénateurs et députés assistaient à cette réunion, dans laquelle on entendit divers discours sur les questions à l'ordre du jour; d'abord M. Devillain, président du syndicat de Rouen, sur ou plutôt contre les bouilleurs de crû, qui sont la bête de Turc de MM. les négociants en liquides; de M. Ferrand, délégué du syndicat de Lyon, sur la réforme de l'impôt des boissons, et le projet de M. Salis, dont nous parlerons plus loin; de M. Guiraut, vice-président délégué du syndicat de Bordeaux, sur le projet de surtaxe de l'alcool déposé par M. Sadi-Carnot. Finalement la réunion a voté, à une grande majorité, l'ordre du jour suivant:

« Le Syndicat général déclare qu'il désire avant tout la suppression de l'exercice et la libre circulation des boissons (vins, cidres, poirés, hydromels, bières, eaux-de-vie, esprits, liqueurs, fruits à l'eau-de-vie, absinthes et vinaigres).

« Le Syndicat général appelle tout particulièrement l'attention du Parlement sur les divers projets déjà présentés et qui tendent à ce double résultat. Parmi tous ces projets qu'il a étudiés avec le plus grand soin, il donne la préférence au projet déposé par M. Salis et plusieurs de ses collègues, par cette seule raison que ce projet, que le Syndicat général a cependant amendé, lui donne en principe les satisfactions indiquées ci-dessus.

« Il a également et concurremment étudié avec le même soin le projet déposé récemment au nom du gouvernement, par M. Sadi-Carnot, ministre des finances, projet que le Syndicat général ne saurait accepter qu'à titre transitoire et encore à double condition qu'il ne serait voté aucune surtaxe sur les alcools et qu'il serait tenu compte des indications formulées par le Syndicat général au nom et dans l'intérêt du commerce qu'il représente. »

Le projet de M. Salis, qui obtient la préférence du Syndicat général des négociants en vins et alcools, consiste en deux points essentiels:

« 1° Sont supprimés à partir du 1^{er} juillet 1886 tous les droits qui frappent les vins naturels ou artificiels, vinaigres, cidres et hydromels, bières, alcools, liqueurs et distilleries. Sont également supprimées, à partir du même jour, les formalités dénommées: exercice, visite, inventaire, recensement et recensement applicable à ces denrées.

« 2° Il sera établi par les répartiteurs de chaque commune une capitation ou redevance personnelle applicable seulement aux débiteurs, marchands en gros, brasseurs, fabricants de boissons, alcools et liqueurs, et à ceux qui vendent le produit de leur récolte après transformation, et prélevée de la même façon que les autres impôts directs, entre les mains du percepteur des contributions directes, proportionnellement à l'importance commerciale des imposés. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 7 mai.

La corde politique est bien tendue en Grèce. Puisse-t-elle ne pas casser avant l'emprunt dont la Bourse voudrait être débarrassée, car l'argent est cher.

Le 3 0/0 est à 80.32, l'amortissable à 84.35, le 4 1/2 0/0 à 109.05.

Le Crédit Foncier cote 1,360. En obligations du Crédit Foncier, les placements sont faciles, car les cours actuels des Communales 1880 et des Foncières 1885 sont réellement trop bon marché.

La Société Générale se maintient toujours très ferme.

Il y a des demandes pour la Banque d'Escompte. Cet établissement de crédit a une situation intacte et une grande vitalité. Il abordera franchement les affaires nouvelles.

La Société des Dépôts et Comptes Courants est fort demandée.

Les acheteurs des grandes Compagnies de chemins de fer sont préférables aux rentes françaises dont les cours ont été surélevés, tandis que les actions de chemins de fer ont été injustement dépréciées.

Nouvelles militaires.

INSPECTIONS GÉNÉRALES.

M. le général de division L'Hôte, inspecteur général du 4^e arrondissement d'inspection permanente de cavalerie, président du comité consultatif de la cavalerie, est chargé de l'inspection générale du 4^e arrondissement (brigades de cavalerie des 5^e,

9^e, 12^e corps d'armée et Écoles d'application de cavalerie).

M. le général Deffis, commandant la 48^e division d'infanterie (9^e corps d'armée), est chargé, pour 1886, de l'inspection générale de cette division, du 48^e bataillon de chasseurs et de l'école régionale de tir du camp du Ruchard.

M. le général Baillod, commandant la 9^e brigade de cavalerie, est chargé de l'inspection du 4^e arrondissement de gendarmerie (8^e, 9^e légions et 9^e légion bis).

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

TERRIBLE ACCIDENT

A LA GARE D'ANGERS

(Suite)

Après avoir raconté la catastrophe de la gare Saint-Laud, le *Petit Maine-et-Loire* a publié les détails suivants:

« Au moment où le choc s'est produit, les chaînes des wagons du train de Nantes se sont détachées, et tous les wagons de voyageurs, repoussés violemment en arrière, descendaient vers la Pointe avec une grande rapidité. Les voyageurs avaient une peur effrayante de dérailler et d'être précipités du haut en bas du talus, fort élevé en cet endroit. Enfin le train s'arrêta et tout le monde sortit précipitamment; beaucoup s'échappèrent par toutes les issues possibles sans remonter la voie jusqu'à la gare.

« Parmi les nombreuses personnes qui se trouvaient dans le train, citons:

« M. Jacquier, buraliste, rue David, Il revenait d'un retour de noces avec sa famille, composée de vingt-cinq personnes. Le frère de M. Jacquier a eu la figure contusionnée; les autres n'ont pas été blessés.

« MM. Gastineau, Fruchau, Baldet, Parent, Morin, professeurs à l'externat Saint-Maurille.

« M. l'abbé Parent a la tête tuméfiée; M. l'abbé Morin a été blessé à la lèvre inférieure.

« M^{me} Bureau et ses enfants, rue d'Orléans, non blessés.

« M. Bonnet, élève de l'Université catholique, non blessé.

« M. Gazon, Alexandre, rue Toussaint, nez et joue écorchés.

« Une religieuse de Saint-Charles a reçu d'un monsieur un coup de tête et a le front tuméfié.

« Une autre femme dont nous ignorons le nom seignait également au front.

« M. l'abbé Parent, blessé, malgré un violent mal de tête, ne perdit pas son sang-froid. À peine descendu, il courut donner l'absolution aux deux agents qui mouraient.

« MM. les abbés Goupil, vicaire à Saint-Laud, Fournier, aumônier du Calvaire, ont éprouvé une forte hémorragie nasale.

« On peut évaluer au moins à 450 le nombre des personnes qui se trouvaient dans le train. L'Externat Saint-Maurille seul fournissait une trentaine de professeurs et d'élèves qui revenaient des vacances de Pâques. »

Le *Patriote* publie également ces quelques lignes:

« Tous les voyageurs qui étaient dans le train sont descendus sur la voie dans un état d'effolement indescriptible, et tous ou presque tous avaient des contusions plus ou moins graves.

« M^{me} Ménard a eu de légères contusions à la figure.

« M. Georges, neveu de M. Ménard, a eu la joue et le nez traversés par une épingle de chapeau d'une dame placée en face de lui.

« M. Dulandreau a eu la lèvre supérieure coupée, et son frère, une contusion à la joue gauche.

« M. Palisse a eu la figure écorchée.

« Un piqueur de bestiaux, qui se trouvait dans un wagon de troisième, a eu l'épaule luxée. »

L'Union de l'Ouest signale encore:

M. Ménard, qui a éprouvé un fort ébranlement de la colonne vertébrale;

« Une mère, qui allaitait son enfant, a reçu un monsieur corpulement dans la poitrine. »

Nous lisons encore dans la *Petite France*:

« Les travaux de déblaiement étaient terminés jeudi soir, et à huit heures la voie était libre. Il ne reste plus de ce terrible accident que des débris épars çà et là, de wagons, de locomotives et de marchandises.

« On sait que Letheuil, mécanicien, et Moury, chauffeur du train de marchandises, ont sauté sur la voie assez tôt pour s'éviter d'être écrasés comme leurs collègues. L'un d'eux, Moury, dont l'imagination a été vivement frappée, a presque perdu la raison. »

Obsèques des victimes

Les obsèques des trois victimes: Pagès, mécanicien, Poidevin, chauffeur du train 1406, et Volant, ont eu lieu hier vendredi, à deux heures.

Imposante cérémonie: 3,000 personnes au moins accompagnent les restes des malheureux, morts au travail. Le cortège, sur tout le parcours, traverse une double haie de curieux. Trois chars de troisième classe renferment les restes des victimes; derrière le premier, celui de Pagès, une délégation des employés de la Possonnière, portant une superbe couronne de fleurs naturelles. Derrière les deux autres vient la délégation des employés de la gare Saint-Laud, portant quatre magnifiques couronnes en jais noir et blanc, portant les inscriptions suivantes:

A nos camarades, Association fraternelle des employés de la Traction

Le dépôt d'Angers dépose sur le cercueil de Pagès trois couronnes, sur l'une desquelles on lit l'inscription suivante:

A nos regrettés camarades, Association fraternelle des employés de chemins de fer.

Deux couronnes du dépôt de Tours:

A notre ami Pagès. — A notre ami Poidevin.

Les trottoirs de la rue Marceau et la place de l'Académie, ainsi que les marches du péristyle de l'église Saint-Laud, sont envahis par la foule; l'église elle-même est bondée.

L'Union de l'Ouest dit aussi:

« ... La levée des corps a eu lieu au domicile de chaque famille. Les corbillards étaient immédiatement suivis par un grand nombre d'hommes portant des couronnes de fleurs. A la suite, MM. le préfet, le secrétaire général de la préfecture, le procureur de la République, l'ingénieur de la Compagnie, le chef de la gare Saint-Laud marchaient en tête du cortège, en grande partie composé d'employés du chemin de fer, d'officiers des pontonniers, etc.

« A l'église, il y avait foule, et, dans l'assistance, on distinguait un certain nombre de voyageurs, venus pour rendre les derniers devoirs aux malheureuses victimes.

« Partout sur le parcours jusqu'à l'église et de l'église au cimetière, la foule stationnait et se découvrait avec une visible émotion. »

CHAMBRE DES NOTAIRES DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

La Chambre de discipline des Notaires de l'arrondissement de Saumur est composée, pour l'exercice 1886-1887, de la manière suivante:

MM. Auboyer, notaire à Saumur, président.
Bourdais, notaire à Gennes, syndic.
Guéret, notaire à Brain-sur-Allonnes, rapporteur.
Le Baron, notaire à Saumur, secrétaire.
Brevet, notaire à Tigné, trésorier.
Pasquier (Arsène), notaire à Montsoreau, et Lecompse, notaire à Brézé, membres.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Le Conseil général a terminé jeudi soir, à 7 heures, sa session d'avril.

Dans sa dernière séance, il a émis trois vœux:

Le premier, en faveur de la liberté de l'enseignement primaire, adopté par 48 voix contre 5.

Le second, en faveur des bouilleurs de crû et contre l'augmentation des impôts sur l'alcool.

Enfin, dans un troisième vœu, il a demandé que l'on ramenât à 12 le nombre des Concours régionaux, réduits à 6 par une circulaire ministérielle.

CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS.

2^e Dimanche après Pâques.

A 2 heures: réunion de la garde d'honneur; — mois de Marie, — sermon, — salut.
Le sermon sera prêché par le R. P. Fort, ancien aumônier de la chapelle, vicaire général de Roseau, Antilles anglaises (Amérique).

CONSEIL DE GUERRE DE TOURS

Audience du 6 mai 1886.

TENTATIVE DE VOI

Edouard Guilbeau, soldat au 135^e de ligne, en garnison à Fontevault, avait ouvert une lettre destinée au soldat Roussel, pendant que celui-ci était en faction.

Cette lettre renfermait un mandat-poste de 40 francs; Guilbeau substitua son nom à celui de Roussel et remit au vaguemestre le mandat ainsi falsifié. La fraude fut découverte; l'intention délictueuse était évidente.

Guilbeau est condamné à 4 mois de prison.

ABANDON DE POSTE.

Le nommé Fimbel (Sébastien), cavalier de manège à l'École de cavalerie de Saumur, est poursuivi pour avoir abandonné son poste étant de garde d'écurie le 2 avril 1886.

Il déclare qu'après avoir été autorisé à se rendre chez lui pour aller déjeuner, il s'est trouvé malade et n'a pu revenir.

Il s'est présenté le lendemain à la visite du docteur et n'a pas été reconnu malade.

Fimbel est Alsacien ayant opté pour la nationalité française, à laquelle il a déjà sacrifié 14 ans de son existence, de plus marié et père de deux enfants.

Les faits n'étant pas reconnus assez graves pour constituer le délit reproché à l'accusé, Fimbel est acquitté.

FÊTES DES ENVIRONS DE SAUMUR

Demain dimanche 9 mai, Assemblée au Pont-Fouchard, commune de Bagneux.

GRAND CONCOURS MUSICAL A NÎMES.

Les Sociétés Chorales et Instrumentales de la ville de Nîmes ont organisé, sous le patronage de la municipalité, un grand Concours Musical au bénéfice des pauvres.

Toutes les Sociétés de France sont invitées à prendre part à ce Concours qui aura lieu les 26, 27 et 28 juin prochain, sous la présidence de:

M. Grimanelli, préfet du Gard;
M. de Cossigny, général commandant l'artillerie du 45^e corps d'armée;
M. Ch. Guénot, président d'honneur des jurys;
M. Laurent de Rillé, président effectif;
M. Meruëjols, maire de Nîmes, président de la commission d'organisation.

VILLA-PLAISANCE

Route du Pont-Fouchard à Saint-Florent.

DIMANCHE 9 MAI, Grande Fête.

Tir au Pistolet, à la Carabine. — Jeux divers. — Fête de nuit.

Bains et Hydrothérapie

17, Rue du Marché-Noir, 17

SAUMUR

Le Directeur de l'Établissement a l'honneur de prévenir les personnes qui désirent prendre des douches que les salles seront ouvertes dès le matin 6 heures.

Les dames sont priées de bien vouloir donner leur heure afin d'éviter quelquefois de longues attentes.

Abonnement au mois ou pour la saison.

AVIS IMPORTANT

Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est l'Alcool de menthe DE RICQLES. Il est infailible contre les indigestions, maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête, etc. Il est excellent aussi pour la TOILETTE, la bouche et les dents, 39 récomp. dont 17 méd. d'or et dipl. d'honneur, 46 ans de succès. Se vend partout. EXIGER le nom « DE RICQLES » Fabrique à Lyon.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Candrière, n^o 42.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Notifications ont été faites, A la requête de :

1^o M^{me} Sophie-Henriette Neustedt, propriétaire, veuve de M. François-Charles Mambert, demeurant à Saumur, rue de la Guéule-du-Loup ;
2^o M. l'abbé Hippolyte Grignon, chanoine honoraire du diocèse d'Angers, curé de la paroisse de Nanilly, demeurant à Saumur, au presbytère de ladite paroisse ;

Suivant exploit de Bousquet, huissier à Saumur, en date du premier mai mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré ;

Aux ci-après nommés, savoir :
1^o M^{me} Alphonsine Anquetin, épouse de M. Louis Allory, marchand-épicière, demeurant à Saumur, place du Marché-Noir, n^o 6, et celui-ci pour la validité de ladite notification ;
2^o M. Pierre Mabileau, propriétaire, demeurant à Recouvrance, commune d'Allonnes, au nom et comme subrogé-tuteur de M^{lle} Marie-Joséphine Benaud, mineure, issue du mariage de M. Louis Benaud et de M^{lle} Louise Mabileau, l'un et l'autre décédés ;

3^o M^{lle} Augustine Benaud, sans profession, mineure, issue du mariage de M. Louis Benaud et de M^{lle} Louise Mabileau, sus-nommés, émancipée par délibération de son conseil de famille tenue sous la présidence de M. le juge de paix du canton Nord-Est de Saumur, en date du vingt-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre ; ladite demoiselle Benaud, demeurant chez M^{me} Adèle Célestin, propriétaire à Vivry ;

4^o M. le procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur ;

Et suivant exploit de Maugeais, huissier à Longué, en date du trente avril mil huit cent quatre-vingt-six ;

A M. Etienne Jousset, cultivateur, demeurant à l'Oucheraie, commune de Blou, en sa qualité de curateur à l'émancipation de M^{lle} Augustine Benaud, sus-nommée, qualifiée et domiciliée.

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le six février mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe, ledit jour, de la copie collationnée d'un acte passé devant M^e Le Baron, notaire à Saumur, les vingt-cinq et vingt-six novembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré et transcrit, contenant vente par M. Louis Allory et M^{me} Alphonsine Anquetin, son épouse, sus-nommés, à M^{me} veuve Mambert pour l'usufruit et à M. l'abbé Grignon pour la nue-propriété, l'un et l'autre sus-nommés, d'une maison sise à Saumur, place des Récollets, n^o 9, à l'angle de cette place et de la rue de l'Ermitage, élevée sur caves d'un rez-de-chaussée distribué en salon, cuisine, petite salle à manger ; d'un premier étage ayant deux chambres à cheminée et une antichambre, mansardes plafonnées au-dessus ; jardin, petit pavillon, puits, pompe et bassin, le tout joignant au nord et au levant la place des Récollets, au couchant la rue de l'Ermitage, au midi M. l'abbé Grignon ;

Moyennant, outre les conditions et charges, le prix principal de cinq mille francs, payables le vingt-cinq décembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, sans intérêts jusqu'à cette époque, et avec intérêts à cinq pour cent par an, à partir dudit jour en cas de non-paiement ;

Avec déclaration aux sus-nommés que lesdites notifications leur étaient faites conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils eussent à prendre telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils aviseraient dans le délai de deux mois, et que faute par eux de ce faire dans ledit délai, l'immeuble dont il s'agit serait et demeurerait définitivement purgé et libéré entre les mains des acquéreurs de toutes hypothèques de cette nature ;

Et en outre avec déclaration à M. le Procureur de la République que les anciens propriétaires dudit immeuble sont, indépendamment des vendeurs :

1^o M^{me} Justine-Alice Soulard, épouse de M. Léon Délouche, négociant, demeurant ensemble à La Rochelle ;
2^o M^{me} Justine-Julienne Délouche, veuve de M. Antoine-René Soulard, décédée à Saumur ;
3^o M. Toussaint Délouche et M^{me} Renée Gilbert, son épouse, décédée à Saumur ;
4^o M^{me} Geneviève Délouche ;

5^o M. Claude Ozer ;
6^o M. Decossa-Bonnetière ;
Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèque légale n'étant pas connus des acquéreurs, ils seraient publier les notifications précitées dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires, conformément à l'avis du conseil d'Etat du 9 mai 1807.

Pour extrait dressé par l'avoué sous-signé.

BEAUREPAIRE.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

1^o Une **Maison** avec jardin, sise à Saumur, ancienne route de Tours ;
2^o Un **Jardin**, presque en face, avec boiserie communiquant à l'ancienne Loire ;
3^o Et une petite **Propriété**, à la Croix-Cassée, commune de Saint-Lambert-des-Lévées, comprenant : maison, jardin, terre et pré.

Facilités de paiement.

S'adresser audit M^e PINAULT, notaire.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

Pour entrer en jouissance à Noël 1886,

Le dimanche 30 mai 1886, à une heure,

En l'étude de M^e BRAC, notaire, D'UNE

GRANDE MAISON DE COMMERCE

Sise à Saumur, rue St-Jean, Occupée par M. Grellet, tapissier, Comprendant la maison donnant sur la rue et une importante construction dans la cour et sur le jardin.

Mise à prix, 28,000 francs. Faculté de traiter avant l'adjudication, Facilités de paiement. S'adresser à M^e BRAC, notaire.

Etude de M^e BRAC, notaire, 27, place de la Bilange.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

PROPRIÉTÉ BOURGEOISE

En parfait état, Avec **Ecurie, Remise, Jardin** A l'entrée du Pont-Fouchard. S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e BRAC, notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1886

UNE MAISON

Située à Saumur, rues du Puits-Neuf et de la Tonnelle, Occupée actuellement par les Magasins de Nouveautés du Printemps.

La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur. S'adresser, pour traiter, à M. COYFARD, père, propriétaire, place du Petit-Thouars, ou au notaire. (268)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

JARDIN

Situé à Saumur, quartier de la Croix-Verte, ancienne route de Tours, Avec bâtiments d'habitation et servitudes, puits, manèges, bassins, d'une superficie de 1 hectare 37 ares 50 centiares.

S'adresser, pour traiter, à M. Frédéric FERRAUD, propriétaire à Saumur, rue Gratigny, quartier de la Basse-Ille, ou à M^e GAUTIER, notaire. (305)

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

Continuation de la vente mobilière LEFÈVRE, au Port-Feuillet, commune de Saint-Lambert-des-Lévées, le **Dimanche 9 Mai 1886, à une heure du soir.**

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques Par suite d'acceptation bénéficiaire.

Le Vendredi 4 Mai 1886, à une heure du soir,

A Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n^o 55,

Il sera vendu :

Bois de lit, armoire, tables, commode, chaises, fauteuil, buffet, salle à manger en noyer, gravures, pendule, volumes, couettes, traversins, oreillers, rideaux, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, vêtements, futailles, batterie de cuisine, vaisselle et autres objets.

Au comptant, plus 5/0.

Etude de M^e FAUCHEUX, notaire à Tours.

ADJUDICATION

Le 20 mai 1886, à une heure après midi, en l'étude de M^e FAUCHEUX, notaire à Tours (Indre-et-Loire),

USINE

Pour les manutentions des grains, avec moteur à gaz, matériel perfectionné et neuf ; 2,000 mètres bâtiments et terrain à proximité des gares, rue Saint-Michel, à Tours.

S'adresser, à Tours :
1^o A M. GILBERT, 8, avenue de Grammont ;
2^o A M. BRETON, agréé, 9, impasse de la Grand'ère ;
Et 3^o à M^e FAUCHEUX, notaire, rue Nationale, 60, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

MAISON DE CAMPAGNE

A LOUER

Pour le 24 Juin 1886,

Belle et Grande MAISON

Située à Saint-Cyr-en-Bourg, à 400 m. de la gare de Brézé. Potager, pompes et réservoirs à eau, clos de terre et vigne y atteignant, d'une contenance d'environ 1 hectare.

S'adresser à M^e LECOMPTE, notaire à Brézé. (326)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887,

MAISON

Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n^o 15. S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

A LOUER DE SUITE

MAISON

Rue Pavée, n^o 3. Conditions avantageuses.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côtesaux à 70, 80 et 100 francs la barrique ;

Vin rouge nouveau à 70 francs ;
Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 10 degrés. Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentionnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges, Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^e de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n^o 18, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mutiler les agrafes ni les dé ranger en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières.

MAISON DE CONFIANCE

Connue depuis de longues années pour vendre à des conditions exceptionnelles de bon marché.

Les chantiers de bois de toutes espèces et de toutes dimensions sont les mieux assortis de toute la contrée.

Spécialité de parquets en chêne et en sapin du Nord.

Importation directe des pays de production des bois du Nord et du Canada. (904)

MANUFACTURE

DE

PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les **Pianos et Harmoniums** LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demandez les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordeur, intéressé de la maison Lépicier et Collmann est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'hôtel de Londres.

Vous en ornerez votre salon de deux jolis tableaux ?

Envoyez franco par la poste SIX francs à M. PASQUIER, cimentier-rocailleux à Saumur, et vous recevrez les deux plus belles photographies que l'on puisse rencontrer. Si vous n'en voulez qu'un, le prix est de 4 francs.

Le tableau se compose d'une construction de plusieurs bassins formant cascade, dont les bords sont couverts d'animaux en rocaïlles et terminé par un rocher représentant l'histoire de sainte Geneviève de Brabant, connue de tout le monde. (913)

SURDITE & BRUITS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.